

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

2022-71 PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE D'URGENCE POUR L'HIVER 2022-2023

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt et un septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du quatorze septembre 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz

Délégués titulaires absents :

Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Madame Laëtitia PELTIER, déléguée du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BERTIN

Affichage le 22 septembre 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment les articles 4-2 et 6-3,

Vu la délibération n°2022-32 du Comité syndical en date du 28 avril 2022 portant approbation du projet de mandat,

Considérant qu'avec l'envolée du prix des énergies et du risque de pénurie d'énergie cet hiver, la sobriété énergétique est devenue en cette rentrée une préoccupation majeure tant au niveau local qu'au niveau national, avec un impact indéniable non seulement sur nos budgets de fonctionnement, mais aussi bientôt sur les modes de vie des collectivités territoriales et de nos citoyens.

Considérant que la sobriété est l'une des quatre orientations majeures du projet de mandat 2020-2026 du SYDELA.

Considérant que le SYDELA souhaite accompagner ses collectivités adhérentes à optimiser au mieux leurs dépenses énergétiques pour la période hivernale 2022-2023, par le biais de la mise en place de deux axes d'accompagnement :

- Axe « Bâtiment public » : accompagnement du SYDELA, au bénéfice des collectivités ayant adhéré au service « Conseil en énergie partagée », prioritairement sur l'optimisation des systèmes énergétiques de leurs bâtiments publics afin de supprimer les consommations d'énergies qui seraient jugées superflues.
- Axe « Eclairage public » : accompagnement du SYDELA, au bénéfice des collectivités ayant transféré la compétence « Investissement et maintenance éclairage public » par :
 - La préconisation d'une extinction programmée en « cœur de nuit », minimum entre 23h et 5h, avec re-paramétrage des horloges effectué par les services du SYDELA,
 - La prise en charge, du coût de paramétrage des horloges fonctionnant en régime permanent uniquement, au bénéfice des collectivités adhérentes qui souhaiteraient faire évoluer leur parc d'éclairage sur un régime temporaire, respectant à minima la prescription horaire ci-dessus,
 - La préconisation d'optimiser le pilotage de l'éclairage public par la modernisation des armoires, sur le long terme.

Le Comité décidé, à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de sobriété énergétique d'urgence pour l'hiver 2022-2023, comme précité ;**
- **D'approuver la prise en charge à 100%, par le SYDELA, des coûts de paramétrage des horloges fonctionnant en régime permanent uniquement, au bénéfice des collectivités adhérentes qui souhaiteraient faire évoluer leur parc d'éclairage sur un régime temporaire, respectant à minima une plage de coupure entre 23h et 5h ;**
- **D'appliquer la prise en charge desdits coûts à une seule intervention par collectivité adhérente, réalisée entre les mois d'octobre 2022 et mars 2023 ;**
- **D'inscrire les dépenses correspondantes au chapitre 011 du budget principal.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**